

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du vendredi, **6 avril 2018, à 19h30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert et messieurs Gilles Payer, Gaëtant Lalande, Michel Longtin, Noël Picard, Raymond Bisson.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2018 et des assemblées extraordinaires du 13 et 27 mars 2018

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mars 2018
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 mars 2018
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 mars 2018
- 2.4 Financement permanent règlement d'emprunt numéro 2017-09 concernant l'achat du camion 10 roues

3. Mine Lac à la Loutre

4. Période de questions

5. Département de l'Administration

- 5.1 Correspondance annexe III
- 5.2 Avis de motion et dépôt de deux projets de règlement modifiant les règlements 2017-02 et 2017-03 concernant les travaux du chemin LDN
- 5.3 Modification à la résolution 2018-01-18664 nommant les représentants municipaux pour négocier la convention collective

6. Département des Ressources humaines

- 6.1 Compte rendu du département
- 6.2 Adoption de la nouvelle grille salariale (premiers répondants)
- 6.3 Nomination de nouveaux membres au service des premiers répondants

7. Département de l'Hygiène du milieu

- 7.1 Compte rendu du département
- 7.2 Procédure – disposition des bateaux de fibre de verre

8. Département des Travaux publics

- 8.1 Compte rendu du département
- 8.2 Acceptation de l'offre de Construction MG pour la réalisation des travaux de réfection du tablier du pont Ernest
- 8.3 Acceptation de l'offre – abat poussière
- 8.4 Adoption du Règlement sur la limitation de la vitesse sur certains chemins municipaux (point reporté à l'assemblée de mai)

9. Département de la Sécurité publique

- 9.1 Compte rendu du département
- 9.2 Vente de gré à gré des équipements désuets du service d'incendie
- 9.3 Participation au congrès annuel

10. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 10.1 Compte rendu du département
- 10.2 Dérogation mineure – 205 chemin Petite-Nation
- 10.3 Dérogation mineure – 2896 ch. Du Milieu
- 10.4 Poste d'inspection et d'émission de droits d'accès aux lacs

11. Département des Loisirs, culture et tourisme

11.1 Compte rendu du département

12. Département de la promotion et développement économique

12.1 Compte rendu du département

13. Département du Service à la collectivité

13.1 Compte rendu du département

14. Varia

15. Période de questions

16. Fin de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2018-04-18762
Ouverture de la séance

Il est **résolu** à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Duhamel à 19h32.

Adopté

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-04-18763
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour en laissant les variés ouverts.

Adopté.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées du mois de mars 2018

2018-04-18764
Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2018 et des assemblées extraordinaires du 13 et du 27 mars 2018

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 2018 et des assemblées extraordinaires du 13 et du 27 mars 2018 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposé.

Adopté.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2018-04-18765

Adoption des comptes fournisseurs au 30 mars 2018

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 mars 2018 pour un montant total de 417 414.85\$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20971 à 21028.

Les paiements directs 500137 à 500145.

Prélèvements 4618 à 4642.

QUE,

Les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 180.09\$, soient également approuvés ;

QUE,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mars 2018

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mars 2018, pour une dépense totale de 42 148.80 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 mars 2018

2018-04-18766

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 mars 2018

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le rapport des revenus et dépenses, au 30 mars 2018, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adopté.

2.4 Financement permanent règlement d'emprunt numéro 2017-09 concernant l'achat du camion 10 roues

2018-04-18767 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 307 200\$ qui sera réalisé le 12 avril 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 307 200 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-09	307 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-09, la Municipalité de Duhamel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorierière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	26 200 \$	
2020.	27 200 \$	
2021.	28 100 \$	
2022.	29 000 \$	
2023.	30 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	166 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté.

**2018-04-18768
Soumissions pour l'émission d'obligations- Financement du règlement d'emprunt 2017-09**

Date d'ouverture :	5 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9807 %
Montant :	307 200 \$	Date d'émission :	12 avril 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 avril 2018, au montant de 307 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

26 200 \$	2,10000 %	2019
27 200 \$	2,30000 %	2020
28 100 \$	2,55000 %	2021
29 000 \$	2,80000 %	2022
196 700 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,26800

Coût réel : 3,43485 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

26 200 \$	3,49000 %	2019
27 200 \$	3,49000 %	2020
28 100 \$	3,49000 %	2021
29 000 \$	3,49000 %	2022
196 700 \$	3,49000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,49000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

26 200 \$	3,61000 %	2019
27 200 \$	3,61000 %	2020
28 100 \$	3,61000 %	2021
29 000 \$	3,61000 %	2022
196 700 \$	3,61000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,61000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 avril 2018 au montant de 307 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-09. Ces billets sont émis au prix de 98,26800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté.

3 MINE LAC À LA LOUTRE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

5.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de mars 2018 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois d'avril 2018* ».

5.2 Avis de motion et dépôt de deux projets de règlement modifiant les règlements 2017-02 et 2017-03 concernant les travaux du chemin LDN

Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement concernant la modification du règlement 2017-02 concernant les travaux du chemin LDN

Monsieur Michel Longtin, conseiller, présente le projet de règlement P2017-02/01 ayant principalement pour objet de modifier l'article 4 afin d'exclure du bassin de taxation trois immeubles jugés non concernés par l'objet et les travaux de ce règlement et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement concernant la modification du règlement 2017-03 concernant les travaux du chemin LDN

Monsieur Gilles Payer, conseiller, présente le projet de règlement P2017-03/01 ayant principalement pour objet de modifier l'article 4 afin d'exclure du bassin de taxation trois immeubles jugés non concernés par l'objet et les travaux de ce règlement et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

5.3 Modification à la résolution 2018-01-18664 nommant les représentants municipaux pour négocier la convention collective

2018-04-18769 Modification à la résolution 2018-01-18684 nommant les représentants municipaux pour négocier la convention collective

ATTENDU la résolution 2018-01-18684 nommant les représentants municipaux pour la négociation avec le syndicat des employés qui s'amorce;

ATTENDU le départ de Monsieur Daniel René, nommé par la résolution ci-dessus mentionné ;

ATTENDU l'engagement de la nouvelle Directrice générale et secrétaire trésorière, madame Julie Ricard qui entrera en poste le 30 avril prochain;

ATTENDU que des dates de négociation ont été décrétées en avril et vu l'intérêt de madame Ricard d'y participer;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise de modifier la résolution 2018-01-18684 afin de remplacer monsieur Daniel René par madame Julie Ricard comme représentante de la Municipalité pour les négociations avec le Syndicat de nos employés, négociations 2018-2023.

Adopté.

6. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Compte rendu du département

6.2 Adoption de la nouvelle grille salariale pour les premiers répondants

2018-04-18770 Adoption de la grille salariale pour les premiers répondants

ATTENDU qu'il serait souhaitable de se doter d'une grille salariale pour le service des premiers répondants ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service, monsieur Benoit Fiset ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil approuvent par la présente résolution et à compter des présentes la grille salariale suivante pour les premiers répondants :

Premier répondant niveau 1 (détenteur de sa carte RCR et DEA)	17,12\$
Premier répondant niveau 2 (détenteur de la formation Trauma)	18,71\$
Premier répondant niveau 3 (détenteur de la formation obstétrique)	20.30\$

Que,

Ces taux sont indexés en date du 1^{er} mai de chaque année lors de l'entrée en vigueur du taux d'augmentation salariale des employés syndiqués de la municipalité.

Adopté.

6.3 Embauche de nouveaux candidats – poste de premiers répondants

2018-04-18771 – Embauche de nouveaux candidats – poste de premiers répondants

ATTENDU la réception de candidature au poste de premiers répondants

- Madame Marie Claude Dulong
- Madame Sylvie Tremblay
- Monsieur Claude Dumais

ATTENDU la recommandation du directeur du service, monsieur Benoit Fiset ;
ATTENDU le manque d'effectif présentement au sein du service des premiers répondants;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil accepte la recommandation de monsieur Benoit Fiset, directeur du service des premiers répondants et nomme mesdames Marie Claude Dulong et Sylvie Tremblay ainsi que monsieur Claude Dumais, premiers répondants à l'essai pour une période de probation de 3 mois.

Que,

Le Conseil autorise la participation de ces nouveaux candidats à la formation nécessaire pour répondre aux exigences du poste, à la même condition préalablement établi à l'effet que le candidat n'est pas rémunéré durant la formation, cependant les frais inhérents au déplacement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté.

7. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de la Sécurité publique.

7.2 Procédure – disposition des bateaux et autre rebus de fibre de verre

2018-04-18772 Procédure – disposition des bateaux et autre rebus de fibre de verre

ATTENDU le besoin d'offrir un service de disposition des bateaux de fibre de verre ou autres débris de cette nature ;

ATTENDU que ces matières ne peuvent être déposées à l'écocentre étant donné qu'elles ne sont pas recyclables ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil décrète par la présente résolution de permettre aux Citoyens de Duhamel de se départir gratuitement de bateau de fibre de verre ou autres débris de cette nature en venant les déposer dans le conteneur prévu à cet effet au site de transfert situé à proximité de l'écocentre au cours de 2 périodes durant l'année soient les 9, 13 et 16 du mois de juin ainsi que les 8, 12 et 15 du mois de septembre, selon l'horaire établi pour l'écocentre;

Adopté.

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalonde donne le compte rendu concernant les activités liées au département des Travaux publics.

8.2 Acceptation de l'offre de Construction MG pour la réalisation des travaux de réfection du tablier du pont Ernest

2018-04-18773 Acceptation de l'offre de Construction MG pour la réalisation des travaux de réfection du tablier du pont Ernest

CONSIDÉRANT la réfection du tablier du pont Ernest sur le chemin Lac-Gagnon O.

CONSIDÉRANT une subvention accordée dans le cadre du programme d'aménagement des forêts (PDAF) au montant de 12K selon la résolution 2017-12-18652 ;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent qu'à remplacer les bandes de roulement, donc aucune demande de CA n'est requis pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Construction MG pour la réalisation des travaux ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du conseil approuvent l'offre de service au montant de 12 700\$ plus taxes pour le remplacement de la surface de roulement incluant la main d'œuvre qualifiée, la machinerie, le transport des rebus à l'écocentre et la quincaillerie.

QUE,

Les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux seront fournis par la municipalité.

Adopté.

8.3 Acceptation de l'offre – abat poussière

2018-04-18774

Acceptation de l'offre – abat poussière

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil accepte l'offre de MultiRoutes pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière pour la saison 2018 au coût de 0,299\$ du litre pour une quantité de 25 000 litres pour une dépense de 7 475\$ plus taxes.

Adopté.

8.4 Adoption du règlement 2018-03 limite de vitesse sur certains chemins municipaux

Point reporté à l'assemblée régulière du 4 mai 2018.

9. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de la Sécurité publique.

9.2 Vente de gré à gré des équipements désuets du service d'incendie

2018-04-18775

Vente de gré à gré – des équipements désuets du service d'incendie

ATTENDU l'offre du CEGEP de l'Outaouais au montant de 500\$ pour l'acquisition gré à gré de divers équipements désuets du service d'incendie tels que (gants, mitaines, casques habits de combats, bottes) qui ne peuvent plus être utilisés par le service d'incendie;

ATTENDU que le CEGEP de l'Outaouais pourrait utiliser ces équipements au cours de la formation au département des pré hospitaliers d'urgence ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'offre du CEGEP de l'Outaouais au montant de 500\$, présentée par le formateur monsieur Durand soit acceptée.

Adopté.

9.3 Participation au 50^e congrès annuel – Association des chefs d’incendie du Québec

2018-04-18776

Participation au 50^e congrès annuel – Association des chefs d’incendie du Québec

Il est **résolu** à l’unanimité

Que,

Le Conseil autorise monsieur Benoit Fiset à participer au 50^e congrès annuel – Association des chefs d’incendie du Québec qui se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski ;

Que,

Le Conseil autorise le paiement de l’inscription au montant de 455\$ plus taxes ainsi que les frais d’hébergement pour 2 nuits et les frais inhérents à ce déplacement.

Adopté.

10. DÉPARTEMENT DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT

10.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département d’urbanisme et d’environnement

10.2 Dérogation mineure – 205 chemin Petite-Nation

2018-04-18777

Dérogation mineure – 205 chemin Petite-Nation

Considérant que la demande pour la construction d’une galerie dans la bande riveraine au 205 chemin Petite-Nation a été présentée au Service de l’urbanisme de la Municipalité;

Considérant que la résidence sise au 205 chemin Petite-Nation a subi des dommages importants suite aux inondations du printemps 2017;

Considérant que des travaux importants d’immunisation ont fait en sorte que le bâtiment est surélevé de plus d’un mètre par rapport à sa situation originale et que le 2^e accès est devenu inaccessible à cause de la nouvelle hauteur de plancher;

Considérant que le préjudice causé par l’absence d’un second accès est important en ce qui a trait à la sécurité des personnes;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ont analysé la demande et en font une recommandation favorable au Conseil à cause du préjudice sérieux concernant l’absence d’un second accès à la résidence (aspect sécuritaire) et selon certaines conditions;

Il est **résolu** à l’unanimité

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel endosse la recommandation du CCU et permet l’émission du permis pour la construction d’une galerie au 205 chemin Petite-Nation aux conditions suivantes :

- La galerie ne devra pas avoir une profondeur supérieure à 3 pieds;
- La longueur de celle-ci ne pourra excéder la largeur de la porte patio de plus de 1 pied;
- La galerie ne pourra être supportée par plus de 2 pieux ou 2 sonotubes;
- Le dessous de la galerie devra demeurer ouvert afin de laisser la végétation s'y installer;
- Les marches en permettant l'accès devront être installés parallèlement au mur, le long du mur du bâtiment de façon à empiéter le moins possible dans la bande riveraine;
- Le permis doit être émis dans les 6 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

Adopté.

10.3 Dérogation mineure – 2896 ch. Du Milieu

2018-04-18778

Dérogation mineure – 2896 ch. Du Milieu

Considérant que la demande pour la construction d'un bâtiment accessoire à l'habitation au 2896 chemin du Milieu a été présentée en bonne et due forme au Service de l'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que la demande consiste à déroger à la distance prescrite pour un bâtiment accessoire par rapport à la ligne de lot avant, soit 6 mètres pour la zone (bâtiment construit en cour avant pour un lot riverain) et que la demande consiste à permettre la construction à 1 mètre de la ligne de lot avant;

Considérant que le respect de la marge exigée au règlement de zonage (zone 015-V) obligerait la coupe d'arbres matures et le remblai d'une partie du terrain requis;

Considérant que la voie publique (chemin du Milieu) est à plus de 30 mètres de la ligne avant de la propriété et que ces deux entités sont séparées par du terrain du domaine de l'État;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ont analysé la demande et en font une recommandation favorable au Conseil à certaines conditions;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel endosse la recommandation du CCU et permette l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment accessoire au 2896 chemin du Milieu, à un (1) mètre de distance de la ligne avant du lot en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05, pour la zone 015-V aux conditions suivantes :

- Aucune coupe d'arbres (plus de 10 cm au diamètre à hauteur de poitrine (DHP)) n'est autorisée pour l'implantation dudit bâtiment;
- Le permis doit être émis dans les 6 mois de l'adoption de la présente résolution.

Adopté.

10.4 Poste d'inspection et d'émission des droits d'accès aux lacs

2018-04-18779

Poste d'inspection et d'émission de droits d'accès aux lacs

ATTENDU la rencontre avec les propriétaires du dépanneur SERJO à l'effet de connaître leur intérêt pour la prise en charge du poste d'inspection des embarcations à moteur et de l'émission des droits d'accès aux lacs ;

ATTENDU que les propriétaires sont intéressés à offrir ce service pour et au nom de la municipalité de Duhamel ;

il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le conseil autorise la direction générale à signer pour et au nom du Conseil une entente à intervenir entre la municipalité et le dépanneur SERJO pour la prise en charge du poste d'inspection des embarcations à moteur et de l'émission des droits d'accès aux lacs et ce conformément aux règlements 2015-03 et 2016-04.

Adopté.

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11.1 Compte rendu du département – Activités récréatives

Monsieur Michel Longtin, donne le compte rendu du département – volet activités récréatives.

12. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1 Compte rendu du département

13. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

13.1 Compte rendu du département

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-04-18780

Levée de l'assemblée

Il est **résolu** unanimité

QUE,

La séance soit et est levée à 20h39.

Adopté.

David Pharand
Maire

Claire Dinel
Directrice générale et secrétaire-
trésorière